

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIETE - TRANSFORMATION SARL en SAS ET INVERSEMENT

Formulaires : 1 formulaire M2 ([document à télécharger](#))
1 formulaire M3 ([document à télécharger](#))

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

Documents complémentaires à fournir en annexe des formulaires :

- 2 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la nomination du président, de l'administrateur, du directeur général, des commissaires aux comptes, enregistrés
- 2 exemplaires des statuts mis à jour et certifiés conformes par toute personne habilitée par les textes
- publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de publication avec cachet du journal et date de parution
- 2 exemplaires du rapport du commissaire à la transformation (UNIQUEMENT dans le cas de la SARL qui devient SAS)
- 2 exemplaires du rapport du commissaire aux comptes (si le commissaire à la transformation est chargé aussi de l'établissement du rapport sur la situation de la société, dans ce cas, il peut rendre compte de sa double mission dans un seul rapport)

Si la personne (le président ou les membres de l'organe de direction) n'est pas immatriculée au RCS :

- 2 copies de la carte d'identité recto-verso, passeport, carte de séjour, ou de résident, en cours de validité à jour (adresse)
- 2 attestations sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation ([document à télécharger](#))
- si le Président est une personne morale : fournir un extrait KBIS de moins de 3 mois

Pour les commissaires aux comptes :

- lettre d'acceptation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
 - justificatif de leur inscription à l'ordre des commissaires aux comptes
- ✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **216,50 € par chèque à l'ordre du Tribunal d'Instance**



Pour les sociétés unipersonnelles (SASU / SARLU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la présidence : 100,50 €

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-

dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 €

Modification : 40,20 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :